

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 58 (1961)
Heft: 3

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Assemblée des délégués

le samedi 11 mars 1961 à 10 heures précises,

*à la salle du Cercle démocratique, Café Vaudois, Lausanne, place de la Riponne
Entrée : rue Valentin 2 (de la gare centrale : autobus Nos 1, 2 et 6)*

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Rapport du président.
5. Finances :
 - a) Rapport de la Société Fiduciaire sur l'exercice 1960.
 - b) Rapport de la Commission de vérification.
 - c) Budget 1961.
 - d) Fixation de la cotisation pour 1962. Le Comité fait sienne la proposition de la Commission de vérification de la porter à 8 fr. 50.
 - e) Désignation des sections vérificatrices pour les comptes de l'exercice 1961 (Chamossaire, Conthey, Cossonay, Béroche, Bière, Broyarde).
6. Adoption des rapports publiés dans le Journal.
7. Nominations statutaires de trois membres sortants dont deux rééligibles au comité central : MM. H. Broquet et G. Matthey. Conformément à l'art. 28 des statuts, M. Soavi n'est plus rééligible.
8. Tirage au sort de la circonscription concours de ruchers 1961.
9. Propositions des sections présentées dans les délais statutaires.

A 13 heures, repas au même local (Café Vaudois). Prix Fr. 7.— sans vin. Le service sera payé par la caisse centrale.

MM. les délégués voudront bien remplir le bulletin pour *frais de déplacement* et le remettre à l'entrée de la salle à M. L. Gassmann.

Pour le comité :

Le secrétaire,
P. ZIMMERMANN

Le président,
P. MEUNIER

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Compte de Pertes et Profits — Exercice 1960

<i>Dépenses</i>	Doit	Avoir
Assemblée des délégués	4 064.65	
Comité	2 986.80	
Gérance et loyers	1 775.—	
Fournit. de bureau et imprimés	371.40	
Impôts divers	366.15	
Assurance vieil. et alloc. fam.	144.80	
Affranchissements et ports divers	100.75	
Téléphone	134.55	
Taxes des chèques postaux	42.10	
Stations observation et pesées	450.90	
Contrôle du miel	1 045.05	
Assurance responsabilité civile	1 571.50	
Concours des ruchers	807.70	
Bibliothèque, achats, reliure, loyer	778.80	
Journal suisse d'apiculture	30 720.86	
Cotis. à charges : U.S.P. 150.—		
F.R.S.A. 1 294.—		
F.S.S.A. 300.—		
Apic. élev. 20.—		
Off. prop. 200.—	1 964.—	
Frais de garde de titres	58.08	
Subsides cours divers	50.—	
Assemblée générale de Genève	583.40	
Dépenses diverses	1 452.70	
Pertes sur annonces 1959	45.—	
Diminution solde CCP IIa-1198	174.70	
Ristournes pour nouveaux membres	236.—	
<i>Recettes :</i>		
Cotisations : 5210 membres à Fr. 7.50		39 075.—
Annonces du Journal		7 006.85
Abonnements et divers		786.70
Intérêts des Fonds propres		904.02
Subside de Féd. rom. sociétés agricoles		713.65
Versement Assurance « Vol »		568.55
Ventes diverses		199.70
Recettes diverses		254.10
Annonces 1961 encaissées		18.50
Déficit d'exploitation		397.82
Sommes égales	49 924.89	49 924.89

Bilan au 31 décembre 1960

<i>Disponible :</i>	Actif	Passif
Caisse	584.04	
Compte Chèques postaux II-1480 . . .	4 301.94	
Compte Banque Cantonale Vaudoise . .	1 254.—	
Compte Crédit Foncier Vaudois . . .	7 366.16	
<i>Réalisable : Titres</i>		
Obl. 3 1/4 % Conf. avril 46 10 000.—		
Obl. 3 1/2 % Ville Laus. 49 5 000.—		
Obl. 3 1/4 % CFV Série 9 8 500.—		
Cert. dépôt BCV 3 1/2 % 62 10 000.—		
Cert. dépôt BCV 2 3/4 % 62 25 000.—		
Cert. dépôt BCV 3 1/2 % 65 5 000.—		
Part. Union suisse Paysans 300.—		
100 part Centr. Rom. Miel 5 000.—	68 800.—	
Office du Miel CCP IIa-1198	220.34	
Annonces CCP IV-1370 979.19		
Annonces à encaisser 402.50	1 381.69	
<i>Immobilisé :</i>		
Bibliothèque	1.—	
Matériel	1.—	
Etiquettes et panonceaux	2 053.80	
<i>Fonds Assurance Vol :</i>		
Etat du Fonds au 31 décembre 1960 . .		35 000.—
<i>Transitoires passifs :</i>		
Cotisations 1961 encaissées 5 167.50		
Abonnements 1961 encaissés 191.—		5 358.50
<i>Fonds divers :</i>		
Bertrand, Fonds de réserve 8 064.65		
Entraide 2 768.75		
Dommmages 11 394.40		22 227.80
<i>Fonds propres :</i>		
Solde au 31. 12. 59 23 775.49		
Déficit d'exploitation 1960 397.82		23 377.67
Sommes égales	85 963.97	85 963.97

Gingins et Martigny, le 7 janvier 1961.

Le président : Paul MEUNIER.
Le caissier : Marcel SOAVI.

Exercice 1960 — Etats des fonds

Bertrand, Fonds de réserve :

Solde au 31. 12. 59	7 829.85	
Intérêts 1960	234.80	
Solde au 31. 12. 60		8 064.65
	<u>8 064.65</u>	<u>8 064.65</u>

Entraide :

Solde au 31. 12. 59	2 688.15	
Intérêts 1960	80.60	
Solde au 31. 12. 60		2 768.75
	<u>2 768.75</u>	<u>2 768.75</u>

Dommages :

Solde au 31. 12. 59	11 062.55	
Intérêts 1960	331.85	
Solde au 31. 12. 60		11 394.40
	<u>11 394.40</u>	<u>11 394.40</u>

Assurance vol et déprédations :

Montant du Fonds au 31. 12. 59 . .	35 000.—	
Surprimes 1960	374.—	
Intérêts 3 % de Fr. 35 000.— . . .	1 050.—	
Indemnités versées		365.—
Timbre fédéral		15.25
Honoraires et débours		375.20
Part Mandataria		100.—
Virement surplus de Fr. 35 000.— .		568.55
Montant du Fonds au 31. 12. 60 . .		35 000.—
	<u>36 424.—</u>	<u>36 424.—</u>

Gingins et Martigny, le 7 janvier 1961.

Le président : Paul MEUNIER.
Le caissier : Marcel SOAVI.

Budget de l'exercice 1961

<i>Dépenses :</i>	Comptes 1960	Budget 1961
Assemblée des délégués	4 064.65	4 000.—
Comité	2 986.80	3 000.—
Gérance et loyers	1 775.—	1 775.—
Fourniture de bureau et imprimés	371.40	400.—
Impôts divers	366.15	350.—
Assurance vieillesse et alloc. fam.	144.80	200.—
Affranchissements et ports divers	100.75	
Téléphone	134.55	300.—
Taxes des chèques postaux	42.10	
Stations d'observation et pesées	450.90	500.—
Contrôle du miel	1 045.05	650.—
Assurance responsabilité civile	1 571.50	1 570.—
Concours des ruchers	807.70	1 000.—
Bibliothèque, achats, reliure, loyer	778.80	800.—
Journal Suisse d'Apiculture	30 720.86	30 000.—
Cotis. à charge : U.S.P.	150.—	
F.R.S.A.	1 294.—	
F.S.S.A.	300.—	
Apic. élev.	20.—	
Off. prop.	200.—	
	1 964.—	2 000.—
Frais de garde de titres	58.08	50.—
Subsides cours divers	50.—	700.—
Assemblée générale	583.40	—.—
Dépenses diverses	1 452.70	1 500.—
Pertes sur annonces 1959	45.—	—.—
Diminution solde CCP IIa-1198	174.70	—.—
Ristournes pour nouveaux membres	236.—	250.—
Propagande pour la vente du miel	—.—	1 000.—
Congrès international	—.—	500.—
	<u>49 924.89</u>	<u>50 545.—</u>
 <i>Recettes :</i>		
Cotisations : 5200 membres à fr. 7.50	39 075.—	39 000.—
Annonces du Journal	7 006.85	7 000.—
Abonnements et divers	786.70	800.—
Intérêts des fonds propres	904.02	900.—
Subside de Féd. rom. soc. agricoles	713.65	400.—
Versement Assurance Vol	568.55	—.—
Ventes diverses	199.70	200.—
Recettes diverses	254.10	200.—
Annonces 61 encaissées	18.50	—.—
Déficit d'exploitation	397.82	2 045.—
	<u>49 924.89</u>	<u>50 545.—</u>

Rapport

de la Commission de vérification des comptes pour l'exercice 1960

Messieurs les Délégués,

En vertu du mandat conféré par l'assemblée des délégués du 12 mars 1960, ainsi que des dispositions statutaires en la matière, la commission désignée s'est réunie le 28 janvier 1961 pour procéder à la vérification des comptes et de la gestion de notre société pour l'exercice 1960. Le comité central était représenté par MM. P. Meunier, P. Zimmermann, M. Soavi, caissier, et L. Gassmann, préposé aux annonces.

MM. Soavi, caissier, et L. Gassmann ont fourni à la commission tous les livres comptables en leur possession ainsi que les pièces justificatives s'y rapportant.

La séance a été ouverte à 10 heures par la lecture faite par M. Meunier du rapport déposé par la société fiduciaire et de revision « Mandataria », puis la commission séparée en deux groupes a procédé à l'examen des comptes, soit :

1. Le compte général de manière approfondie.
2. Le compte spécial des annonces par sondages nombreux.

MM. Soavi et Gassmann ont fourni toutes les explications et commentaires désirés.

L'inventaire des biens de la SAR a également été examiné, et la commission se plaît à reconnaître la parfaite tenue des comptes de notre société.

La commission de gestion a d'autre part constaté que les fonds mis à la disposition de la SAR étaient judicieusement utilisés. De plus et vu les charges futures qui incomberont à notre société pour la défense de l'apiculture, soit :

1. Participation à l'Exposition nationale de 1964
2. Intensification de la propagande pour la vente du miel
3. Participation de la SAR aux dépenses en relation avec l'aide fédérale indirecte à l'apiculture, les membres de la commission estiment qu'il faut faire preuve de solidarité et de prévoyance en mettant à la disposition de la SAR les fonds nécessaires à la réalisation de ces buts.

En conséquence, la commission estime qu'il serait judicieux de prévoir les mesures suivantes :

1. Augmentation de la cotisation de 1 fr. par membre avec subsidiairement la revision des statuts de la SAR dans le sens d'une diminution du nombre des délégués.

2. Suppression de la ristourne de 1 fr. par nouveau membre, mesure dont le rendement n'est pas proportionné au surcroît de travail occasionné.

Enfin, la commission, selon renseignements obtenus, signale qu'il y a une quinzaine d'années, la cotisation à la SAR était de 7 fr. alors qu'à ce jour elle n'est que de 7 fr. 50.

En conclusion de ce rapport, la commission remercie le comité pour la bonne gestion des biens de notre société et propose à MM. les délégués :

1. D'accepter les comptes de l'exercice 1960 tels que présentés.
2. De donner décharge des dits comptes aux préposés responsables avec mention spéciale au caissier central pour quinze ans d'activité au sein du comité central de notre chère Romande.
3. De donner décharge à la commission de son mandat.

Lausanne, le 28 janvier 1961.

Pour les sections de :

Les Alpes : *Eug. Lambergcy*

La Béroche : *Marcel Baillod*

Avenches : *Ad. Buri*

Bière : *A. Romang*

Basse-Broye : *Aug. Merminod*

La Broyarde : *R. Pochon*

Rapport du service des annonces pour 1960

Le service des annonces a fonctionné normalement en 1960 grâce à la publicité régulière de quelques importants établissements apicoles de Suisse auxquels nous adressons nos sincères remerciements, de même qu'aux membres de la SAR qui continuent à se servir du journal pour assurer leur publicité.

Le montant brut des annonces qui était de 8260 fr. 50 en 1959 a passé à 8527 fr. 45 en 1960, tandis que le produit net qui ascendait à 6854 fr. 40, s'élève à 7006 fr. 85, accusant ainsi une hausse de 152 fr. 45.

Le nombre des annonces est stationnaire, il est de 259, contre 250 l'année dernière.

Au 31 décembre 1960, il n'y avait plus que 402 fr. 50 à encaisser et ce montant est réduit à 97 fr. 50 au 15 février 1961.

Malgré le surcroît de travail que nécessite la traduction au dernier moment de diverses annonces d'établissements apicoles de Suisse alémanique, le préposé a pu respecter les délais qui lui sont imposés par l'imprimerie et le bureau afin d'assurer une parution régulière du Journal.

Il nous reste à souhaiter que les annonceurs aient été récompensés de leurs frais de publicité et qu'ils nous garderont leur confiance pour les années à venir.

Courrendlin, le 16 février 1961.

Le préposé : L. Gassmann.

**Comment prélever les échantillons d'abeilles
en cas d'empoisonnement ?**

Les pulvérisations de produits antiparasitaires en agriculture et en arboriculture faites sans tenir compte des recommandations prescrites à ce sujet peuvent être la cause d'empoisonnement d'abeilles. Lorsqu'on découvre un cas d'empoisonnement, il faut immédiatement en informer l'inspecteur local des ruchers. La détermination exacte des causes de la mort (maladies, empoisonnement) ne peut être faite que sur la base d'échantillons d'abeilles *correctement prélevés*. Les échantillons insuffisants et mal prélevés rendent difficile, voire même impossible, la constatation de l'empoisonnement ; de plus, ils occasionnent un travail supplémentaire au personnel chargé de l'examen.

C'est la raison pour laquelle, à l'avenir, la section « Apiculture » du Liebefeld n'examinera plus que les échantillons d'abeilles suspects d'empoisonnement qui auront été prélevés et expédiés selon les indications ci-dessous. Tous les envois qui ne répondront pas à ces conditions seront retournés à l'expéditeur sans avoir été examinés. De plus, nous vous rendons attentifs au fait que, selon le tarif des instituts fédéraux, la détermination d'un cas d'empoisonnement coûte 1 fr. 50 par échantillon (0 fr. 75 pour les échantillons supplémentaires du même rucher) et que ce montant sera perçu par remboursement.

Pour prélever des échantillons d'abeilles, observer les règles suivantes :

1. L'échantillon d'abeilles doit être prélevé au *début de l'empoisonnement* et expédié immédiatement à la section « Apiculture » du Liebefeld avec la mention « empoisonnement d'abeilles ».
2. L'échantillon doit contenir au moins *100 abeilles* (mortes ou paralysées) et, si possible, parmi elles des abeilles *avec culottes de pollen*. Si l'on soupçonne un empoisonnement dû à un dés-herbant, envoyer une plus grande quantité d'abeilles (250 gr au moins).
3. Envoyer des abeilles fraîchement mortes. Des abeilles desséchées, en putréfaction, ou tuées à l'aide d'alcool ou de benzine sont complètement impropres à la détermination de l'empoisonnement.
4. Les abeilles doivent être placées dans une boîte à allumettes ou dans une boîte de carton, tout autre emballage (verre, boîte de métal) est impropre.

5. Chaque envoi *doit être accompagné d'une notice* précisant : le lieu où se trouve le rucher, son propriétaire, l'étendue et les causes de l'empoisonnement (par exemple si, la veille ou l'avant-veille, des traitements ont été faits sur les cultures du voisinage, quelles plantes ont été traitées et quels produits ont été utilisés).

Traduit par P. Z.

Le sucre et son marché

Un bon et déjà chaud soleil fait, pour quelque temps, échec à l'hiver. Les habitantes de nos ruchers ont déjà manifesté leur joie de vivre, de pouvoir quitter leurs sombres logis, de respirer un air plus léger ; hâtivement, elles recueillent les premières pelotes de pollen. La vie reprend.

Bientôt, et suivant les régions et le temps, la question du nourrissement va une nouvelle fois se poser. Le sucre, ce viatique indispensable à la vie de nos ruchers, devient l'une des préoccupations de saison.

Si un marché est instable, c'est bien celui du sucre, et il est malaisé de pouvoir renseigner sur l'opportunité du moment, les organes auxquels nous nous sommes adressé n'engageant en aucune manière leur responsabilité. Le moment paraissant être favorable aux achats, c'est au sein des sections ou des fédérations qu'il importe de se renseigner et d'agir au mieux dans l'intérêt des apiculteurs. A quel genre de sucre donnerons-nous la préférence ?

Tout en faisant l'impossible pour réduire nos frais d'exploitation, nous devons être prudents et ne pas donner, sans autre, suite à des offres de qualité inférieure pour nos abeilles. Si nous voulons des ruchers prospères, il leur faut une nourriture adéquate, aussi sommes-nous d'avis que les offres de sucre roux, par exemple, ne doivent pas être retenues. La composition de ce sucre n'est pas favorable à la santé de nos abeilles ; un cristal recouvert d'une mince couche d'un liquide brun contient, outre du sucre dissout, un ensemble de produits impurs dont les inconvénients sont plus nombreux que les avantages invoqués en sa faveur. Cette pellicule est de la mélasse, résidu de la fabrication du sucre ; elle contient 20 % d'eau environ et 50 % de sucre, attire l'humidité de l'atmosphère en faisant siruper le sucre et devient un milieu favorable aux infections microbiennes.

Dans la mesure des possibilités, nous donnons toujours personnellement la préférence à un bon sucre de canne raffiné qui ne nous a jamais déçu.

G. Matthey.

Conférenciers de la Romande

Après une petite enquête nous avons pu établir, bien un peu tardivement et nous nous en excusons, une liste de nos collègues qui se mettent, malgré leurs nombreuses occupations, à la disposition des sections.

Nous remercions ces bonnes volontés et leur souhaitons beaucoup de satisfaction et de plaisir dans leur tâche. Concernant les sujets à traiter, les sections s'entendront éventuellement directement avec les intéressés.

L. Mages, Dôle 1, **Lausanne**. Sujets traités : maladies, hivernage, les cires, etc.

J. Thurler, représentant **Pully**. Sujet traité : « En apiculture, les erreurs ne paient pas ». Exposé théorique pour cours aux débutants.

Robert Vorlet, Clos Bel-Air, **Marly-le-Grand**.

P. Ph. Mottier, chef de culture, **Marcelin s/Morges**. Sujets traités : arboriculture et apiculture.

Jos. Etique, maître d'apiculture, **Courroux J. B.**

A. Valet, avenue de Plan 15, **Morges**.

Dr P. Zimmermann, avenue du Mail 29, **Genève**.

L. Gassmann, instituteur, **Courrendlin J. B.**

R. Bovey, **Romanel s/Lausanne**.

F. Ridoux, **Lentigny Frbg.**

Albert Barbier, Chemin d'Aïre 138, **Genève**. **Sujet traité :**

L'ELEVAGE DES REINES, causerie avec **présentation du film** 16 m/m du Dr Jordan. Commentaires sur ce film (muet). Durée : 45 minutes de projection. Temps nécessaire à cette causerie : 1 heure à 1 heure et demie. Le projecteur et l'écran sont à mettre à disposition ainsi que l'opérateur. Prix de location du film : 25 francs.

En outre, M. Ch. Ruckstuhl fils, rue des Acacias 32 à Genève, se charge de donner des conférences aux sections qui se rendent à son rucher de Founex (Vaud) sur le sujet : « Comment j'élève mes reines ».

M. René Magnenat, à Cronay, se mettra volontiers à disposition des sections dès que son état de santé le lui permettra, vraisemblablement pas avant l'automne. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement. Son sujet : « S'y mettre ou se démettre, car il est temps de s'adapter ».

Les sondages faits ne mettent pas le point final à la liste ; nous espérons recevoir encore d'autres inscriptions. Merci d'avance à toutes ces bonnes volontés. Signalons encore que le Liebefeld possède également deux forces très actives en M. le docteur Wille et son collègue M. Schneider. Malgré beaucoup de bonne volonté, ces deux messieurs ne peuvent pas toujours être à disposition.

Semaine de l'agriculture à Paris : 7 - 13 mars 1961

Au Parc des Expositions de la Porte de Versailles : Salon international de la machine agricole et Concours général agricole.

Manifestation chaudement recommandée ; en s'adressant au commissariat du Concours général agricole, 72, rue de Varenne à Paris (7e), on obtient une carte de légitimation pour réduction du prix de la carte d'entrée et du billet de chemin de fer.

Le marché du miel suisse face aux volumineuses importations des miels étrangers

Notre Centrale des Miels

A jets continus, des tonnes et des tonnes de miels étrangers inondent la Suisse. Favorisés par une nature généreuse, certains pays produisent, avec des frais très réduits, d'importantes quantités de miels dont l'écoulement n'est, de loin, pas assuré sur place. Cette denrée très abondante est donc exportée et parvient à notre frontière à des prix dérisoires. A l'obligeance de la Centrale des Miels à Lausanne, nous pouvons donner un résumé des importations en 1960, importations qui, selon renseignements de source certaine, ne cessent de s'accroître en 1961.

IMPORTATIONS DE MIEL

<i>Années</i>	<i>Kilos</i>	<i>Francs</i>	<i>Prix moyen par kg franco front. suisse non dédouané *</i>
1960	3 331 279	4 468 157.—	1.34
1959	1 418 517	2 281 244.—	1.60
1958	1 943 604	3 132 815.—	1.61
1957	2 610 990	4 534 069.—	1.73
1956	2 602 489	4 390 414.—	1.68
1955	2 009 205	2 857 253.—	1.42
1954	1 457 855	1 862 043.—	1.27

* Droit de douane depuis le 1er janvier 1960 : 60 ct./kg brut.

Les tableaux ci-dessus et ci-contre sont significatifs ; jamais encore le marché suisse n'a été assiégé de semblable manière.

A une très sensible augmentation des quantités entrant en Suisse au prix dérisoire moyen de 1 fr. 34 le kilo, l'Etat, en abaissant dès le 1er janvier 1960 les droits de douane de 1 fr. 20 à 60 ct. par kilo, n'a certainement pas servi la cause des apiculteurs.

Il n'est pas difficile de tirer les conclusions d'une telle situation et personne ne peut s'étonner du ralenti observé dans la demande du miel suisse, car l'acheteur doit aussi compter. Notons encore que le fournisseur numéro un de notre pays est le Mexique, qui a introduit en 1960 2 182 828 kilos au prix moyen de 1 fr. 21. Le miel brésilien revient à 1 fr. le kilo à notre frontière, celui de Cuba à

1 fr. 04, du Chili à 1 fr. 09, de la Chine à 1 fr. 11, de Grande-Bretagne et d'Australie à 1 fr. 17, du Benelux à 4 fr., de France à 4 fr. 78, etc. Il est intéressant de remarquer qu'en ce qui concerne notre voisine, la France, le prix est relativement élevé et, compte tenu des droits de douane, des frais de transport et de la marge de bénéfice, le prix du miel français n'est pas très sensiblement inférieur à notre miel suisse. Les organisations apicoles jouent très certainement un rôle utile et doivent être félicitées.

IMPORTATIONS DE MIEL EN 1960

Récapitulations mensuelles

<i>Mois</i>	<i>Kilos</i>	<i>Francs</i>	<i>Prix moyen par kg franco front. suisse non dédouané</i>
Janvier	626 674	771 184.—	1.23
Février	461 862	615 065.—	1.33
Mars	329 154	441 461.—	1.34
Avril	225 293	286 174.—	1.27
Mai	192 658	236 689.—	1.22
Juin	153 611	193 819.—	1.26
Juillet	152 065	193 698.—	1.27
Août	121 075	165 222.—	1.36
Septembre	193 284	297 156.—	1.53
Octobre	362 486	506 681.—	1.39
Novembre	265 616	383 294.—	1.44
Décembre	247 501	377 714.—	1.52
<i>Total</i>	3 331 279	4 468 157.—	1.34
<i>Total exportations même période</i>	1 913	12 372.—	6.47

Si ces miels de différents continents n'ont pas tous la finesse, l'arôme et les qualités indiscutables de nos miels indigènes, ils ont tout de même leur valeur et leurs amateurs ; il serait imprudent de ne pas voir la situation sous son véritable aspect. Les apiculteurs suisses doivent s'efforcer de réduire leurs frais généraux et d'ex-

exploitation et d'augmenter leur production ; si ces deux conditions pouvaient être remplies, un abaissement des prix de notre miel serait plus concevable.

Que faire encore pour porter remède à la situation ?

Une chose est bien certaine, c'est que l'apiculture suisse doit subsister, et l'Etat s'en préoccupe puisqu'un programme d'aide a été élaboré, programme qui fera prochainement l'objet d'un article. Pour l'immédiat, notre Centrale romande des Miels s'efforce par les moyens restreints dont elle dispose, d'écouler l'important stock de ses entrepôts. Si des marchés d'une certaine importance ont été conclus, une quantité respectable reste encore à liquider et il en est de même pour d'autres apiculteurs ; c'est dire qu'en Romandie il existe encore des stocks importants de miel suisse.

Par des moyens bien limités, une réclame a été entreprise durant la semaine internationale des apiculteurs, du 13 au 20 novembre 1960. Une seconde action a été étudiée par la SAR et la Centrale des Miels et, dans une séance des représentants des trois fédérations, le 29 décembre à Berne, il fut décidé de charger l'Office central de propagande pour la vente des produits agricoles, à Zurich, d'un travail consistant à faire paraître une série de slogans et autres petits articles habilement rédigés dans de nombreux journaux du pays. Cette réclame, qui insiste tout particulièrement sur les qualités du miel suisse, permettra un écoulement plus facile de ce dernier.

Cette séance, au cours de laquelle les collègues de Suisse alémanique se désolidarisèrent de leurs collègues de la STA et de la SAR, a laissé une pénible impression. Si l'écoulement du miel est plus aisé outre-Sarine qu'outre-Gothard et qu'en Romandie, n'est-ce pas une excellente raison pour aider les associations sœurs à sortir de l'impasse ? Le geste de laisser le soin de payer une réclame jugée nécessaire pour certaines parties du pays mais profitable à l'ensemble des apiculteurs suisses, par les fédérations romande et tessinoise seulement, est contraire à la solidarité helvétique. Nous le regrettons. Mais l'erreur est d'essence humaine, et ce qui importe c'est de maintenir l'union étroite des trois fédérations qui facilitera dans une large mesure les pourparlers avec les autorités fédérales qui, de façon générale, examinent nos problèmes avec objectivité. Notre centrale, encore bien pourvue en excellents miels du Jura et de la plaine, est quelque peu handicapée pour ses ventes par les frais occasionnés pour les transports. Nous pensons qu'une requête en vue d'obtenir l'application du tarif réduit pour produits agricoles serait de nature à faciliter l'écoulement des stocks.

Nous reprendrons ultérieurement la question de notre Centrale des Miels.

G. Matthey.